

A propos du bilan des Landes

06 juillet 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « A propos du bilan des Landes », *Bulletin de liaison du Secours Catholique*, n° 33, octobre 1949, p. 9.

A propos du bilan des Landes

Un de nos lecteurs - et c'est un de nos plus chers lecteurs- s'est ému du bilan relatif au sinistre des Landes que j'ai publié dans le dernier numéro de ce bulletin. Après une enquête, et vérifications, je trouve de mon devoir de modifier une phrase, et une seule. Je prie nos lecteurs de bien vouloir trouver ci-dessous le texte des trois premières lignes du 3ème paragraphe ainsi rétabli, et je précise :

1°) - Que la générosité de la délégation de Bordeaux vis-à-vis des sinistrés a été unanime et admirable.

2°) - Que dans tout état-major sérieux, après une manœuvre, on fait la critique des opérations. C'est la condition d'un travail loyal.

3°) - Que sans aller jusqu'à la crudité des bulletins intérieurs du parti communiste où l'activité de chaque délégation est appréciée avec énergie, ce bulletin ne se résignera jamais à être un simple distributeur de compliments.

4°) – Qu'il est indiscutable que l'absence de représentants paroissiaux dans les régions sinistrées des Landes n'a procuré aucun avantage évident, qu'il s'agisse de renseignements ou de secours ensuite. Le diocèse de Dax qui, au 25 août ne possédait pas de délégation diocésaine, nous répétait hier encore par sa voix la plus autorisée, avec ses remerciements pour les secours, sa volonté de créer immédiatement un réseau de délégués paroissiaux dépendant de la nouvelle délégation du Secours Catholique de Dax.

Abbé Jean RODHAIN

Texte rectifié : Page 6 paragraphe 3 du Bulletin 32 :

Le Sinistre des Landes a sévi dans des régions indiscutablement pauvres en délégués paroissiaux : région de Dax, où la délégation diocésaine n'a été créée qu'après le sinistre, région de Bordeaux-Sud, où la dévouée délégation de Bordeaux, si méritante par le chiffre des délégués (180) n'avait qu'un seul représentant paroissial (à Toctouneau) dans la région sinistrée.

Il est certain, (et c'est la raison d'être du délégué paroissial) que si au moment d'une catastrophe il existe un réseau de délégués du Secours Catholique,

a) Ces derniers renseignent la délégation par téléphone.

b) Ils sont considérés par la paroisse et la municipalité, comme les représentants officiels de la charité de la paroisse.

c) Ils ont donc automatiquement un rôle immédiat dans les Comités locaux, dans les répartitions de secours.

On n'improvise jamais. On a de l'influence dans une paroisse en raison du travail accompli. Un représentant influent facilite l'influence du Secours Catholique. C'est à dire de la charité.

URL source: <https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1949/propos-du-bilan-des-landes>